

Recevoir des paiements du gouvernement par dépôt direct

Le dépôt direct vous permet de recevoir des paiements directement dans votre compte bancaire. Par exemple, vous pouvez demander à l'Agence du revenu du Canada (ARC) de déposer votre remboursement d'impôt ou vos paiements de prestations directement dans votre compte bancaire au lieu de vous faire parvenir un chèque par la poste. Vous recevrez ainsi vos paiements plus rapidement, sans devoir aller à la banque.

Le dépôt direct est une solution sécuritaire. Les renseignements que vous fournissez servent uniquement à déposer des fonds dans votre compte. De plus, vous n'aurez pas à vous soucier de la perte ou du vol de vos chèques.

Paielements que vous pouvez recevoir par dépôt direct

La plupart des paiements effectués par le gouvernement peuvent être déposés directement dans votre compte. Si vous obtenez des paiements de l'ARC ou de Service Canada, vous pouvez vous inscrire pour les recevoir directement dans votre compte bancaire.

Exemples de paiements de l'ARC :

- Remboursement d'impôt sur le revenu
- Crédit pour la taxe sur les produits et services/taxe de vente harmonisée (TPS/TVH)
- Allocation canadienne pour enfants (ACE)
- Allocation canadienne pour les travailleurs (ACT)
- Paiements de prestations d'urgence, comme la Prestation d'urgence du Canada (PCU)
- Autres paiements d'un gouvernement provincial ou territorial

Exemples de paiements de Service Canada :

- Assurance-emploi
- Pension de retraite du Régime de pensions du Canada (RPC)
- Pension de la Sécurité de la vieillesse (SV)

Comment s'inscrire au dépôt direct

Demande de prestations

Vous pouvez vous inscrire au dépôt direct lorsque vous présentez une première demande de prestations. Remplissez la section du dépôt direct dans la demande de prestations.

Mon dossier de l'ARC

Si vous êtes inscrit au service [Mon dossier de l'ARC](#), vous pouvez consulter et gérer vos renseignements personnels au sujet de l'impôt sur le revenu et des prestations. Ce service vous permet également de modifier vos renseignements bancaires afin d'obtenir vos [paiements de l'ARC par dépôt direct](#). Vous pouvez aussi appeler l'ARC au 1-800-959-8281.

Mon dossier Service Canada

Si vous êtes inscrit à [Mon dossier Service Canada](#), vous pouvez utiliser ce service pour demander des prestations, consulter les renseignements sur vos prestations et mettre à jour vos renseignements personnels. Ce service vous permet également de mettre à jour vos renseignements bancaires afin d'obtenir vos [paiements de Service Canada par dépôt direct](#). Vous pouvez aussi communiquer avec [Service Canada](#) par téléphone.

Recevoir des paiements du gouvernement par dépôt direct

Votre banque

Certaines institutions financières peuvent vous aider à vous inscrire au dépôt direct pour vos paiements du gouvernement. Si vous utilisez les services bancaires en ligne, vous pourriez être en mesure de vous inscrire au dépôt direct au moyen de ces services. Pour en savoir plus, communiquez avec votre banque ou votre institution financière.

Ce dont vous avez besoin pour vous inscrire au dépôt direct

Pour vous inscrire au dépôt direct, vous devrez fournir les renseignements suivants :

- Votre nom complet, votre date de naissance et votre adresse
- Votre numéro d'assurance sociale (NAS)
- Le nom de votre banque ou institution financière et le numéro de la succursale (numéro de transit)
- Le numéro de votre compte bancaire

Vous pourriez également devoir fournir des renseignements sur votre plus récente déclaration de revenus ou sur vos prestations.

Si vous utilisez les services bancaires en ligne, vous pouvez y trouver vos renseignements bancaires. Sinon, ces renseignements se trouvent dans la série de chiffres imprimés au bas de vos chèques. Vous pouvez également communiquer avec votre banque ou votre institution financière pour obtenir ces renseignements.

Comment savoir si vous avez reçu un paiement par dépôt direct

Pour savoir si vous avez bien reçu un paiement par dépôt direct, vous pouvez vérifier votre relevé bancaire. Comme c'est le cas pour les autres transactions bancaires, vous pourrez voir la date à laquelle le dépôt a été effectué ainsi qu'une courte description de la transaction et le montant de la transaction.

Les paiements effectués par dépôt direct seront affichés sous la colonne « Dépôt » ou « Crédit » de votre relevé bancaire. La description pourrait être le nom du type de paiement reçu, comme « Allocation canadienne pour enfants » ou « Remboursement d'impôt ». Pour toute question à propos d'une transaction, communiquez avec votre banque ou votre institution financière.

Si vous vous attendiez à ce qu'un paiement soit déposé à une certaine date et qu'il ne figure toujours pas à votre compte, communiquez avec l'ARC ou Service Canada. Vous pouvez également accéder à Mon dossier de l'ARC ou à Mon dossier Service Canada pour vérifier l'état d'un paiement.